

ADMINISTRATION
4, rue Paradis, 4
ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

REDACTION
48, rue de la République, 48
LES MANUSCRITS NON INSERES
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
RHONE
ET DEPARTEMENTS LIMITOPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois 10 fr.; 1 an, 18 fr.
AUTRES DEPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; 1 an, 23 fr.

APRES LES ELECTIONS

La bataille électorale est terminée. Nous allons, après ces quelques jours de lutte, rentrer dans le calme de notre existence provinciale. Il faut donc, pendant que les élections d'hier sont encore une chose d'actualité, il faut donc se hâter de tirer les conclusions et de dégager l'enseignement de cette petite crise de notre vie politique.

Tout d'abord, l'Echo de Lyon doit remercier les nombreux électeurs — devenus des lecteurs — qui ont mené avec lui la campagne des vrais principes démocratiques et qui n'ont pas dévié de la ligne droite; — celle qui conduit sûrement au but.

Il se sont rencontrés avec nous sur un terrain depuis quelque temps bien désert, soit par les électeurs, soit par les journaux: sur le terrain du respect de l'initiative et de la volonté des organisations électorales, — qui, seules, ont le droit de parler et surtout d'agir au nom de la démocratie.

Il faut bien se l'avouer, voilà un certain nombre d'années que cette démocratie — à Lyon tout au moins — semblait avoir abdiqué entre les mains de quelques individualités sans mandat et surtout sans responsabilité.

Elle était lassitude, était-elle indifférence? — N'était-ce pas plutôt une sorte d'hésitation, d'effarement, en présence de la main mise si hardiment par quelques-uns sur les honneurs et sur les pouvoirs publics?

Quoi qu'il en soit, nos vieilles organisations électorales s'étaient divisées, subdivisées, — et, par conséquent, affaiblies et énervées.

Quelques journaux avaient profité de ce désarroi pour substituer leur unique fantaisie à la volonté du corps électoral. Les élections furent donc faites par les journaux, qui tantôt daignèrent fabriquer des semblants de comités, — qui tantôt ne crurent même pas cette précaution nécessaire; — et, un beau jour, quand la démocratie se demanda où elle en était, elle vit qu'on l'avait muséifiée, annihilée, — et qu'on s'occupait à la faire passer tout doucement à l'état de matière électorale remuable et triptable à merci, — et négligeable à souhait.

Mais c'est alors qu'elle s'est réveillée et qu'elle s'est retrouvée.

Assurément nous ne prétendons nullement exagérer l'influence qu'a pu alors exercer l'Echo de Lyon. Dans tous les cas il nous est permis de dire qu'à ce moment la démocratie a trouvé notre journal — et notre seul journal pour exprimer les vérités depuis si longtemps oubliées par la presse et par les électeurs, pour dire que le journal était un conseiller, un ami, un avertisseur, — mais qu'il sortait de son rôle dès qu'il entreprenait d'usurper d'initiative et de substituer ses décisions à celles qui ne doivent être prises que par la démocratie réunie dans les assemblées électorales.

Ces assemblées, nous les avons toujours sollicitées de reprendre leur vie et leur énergie d'autrefois; à toutes nous avons fait bon accueil, nous prescrivions comme règle absolue de reproduire leurs appels et leurs déclarations, toutes les fois qu'il s'agissait vraiment de donner la parole à une organisation véritablement démocratique et sincèrement républicaine.

Mais à toutes également, nous avons dit ce que nous croyons être la vérité

quand leurs agissements nous semblaient incorrects ou leurs choix défectueux.

De cette façon, nous avons — dans notre sphère d'action — remis toutes choses en place. La démocratie est remontée à son rang, la presse est revenue au sien, — et nous avons vu tout d'abord aux élections municipales que notre travail, coïncidant avec le réveil des organisations républicaines, avait porté d'heureux fruits.

A ce moment d'ailleurs de précieux encouragements nous sont arrivés. Nous avons donc plus résolument encore marché dans la voie de la correction et de la vérité. — Aujourd'hui, nous pouvons sans contester, et la démocratie peut avec nous mesurer le chemin parcouru et les résultats acquis.

Partout respectueux de la volonté des électeurs, ne cherchant, nulle part, à substituer notre initiative à celle des comités, discutant mais ne choisissant pas, — et une fois les choix faits, nous contentant de dire quels étaient, selon nous, selon nos idées, selon nos doctrines, les choix les plus heureux, ceux, par conséquent, que nous recommandions à nos amis, — nous sommes arrivés à former du premier jour, sans hésitation, une liste de candidats et à la voir passer toute entière avec des majorités formidables.

Toute entière, sauf deux exceptions: Dans deux cantons éloignés, deux candidats portés à la fois par tous les réactionnaires et par des journaux républicains qui auraient bien fait de mieux se renseigner sur les opinions et les attaches de ces compromettants amis, deux candidats, sur vingt-sept, font tache cette fois encore dans notre bulletin de victoire et dans nos assemblées départementales.

Mais cette tache est de bien minime importance. Elle n'affecte d'ailleurs que deux cantons encore mal acclimatés aux mœurs démocratiques — et où la minorité de nos amis est un présage assuré de notre future victoire républicaine.

Mais tout autour de nous c'a été le triomphe éclatant de la démocratie radicale et socialiste — en même temps que la défaite plus éclatante encore de tous ceux qui se croyaient encore au temps où les électeurs recevaient des ordres au lieu d'en donner.

Inutile maintenant que la lutte est terminée, de citer les noms des vaincus ou de revenir sur le nom des vainqueurs. Nous avons combattu le bon combat côte à côte avec la démocratie lyonnaise, nous sommes récompensés par la victoire de tous les nôtres qui sont aussi tous les siens; — c'est pour nous un encouragement puissant à persévérer dans la voie que nous suivons — et dont nous sommes bien résolus à ne pas nous écarter.

PAUL BERTINAY.

LA POLITIQUE

Yvoret et Gaudissart, les assassins du père Olivier, ne seront pas exécutés. La peine de mort, prononcée contre eux par la cour d'assises de la Seine, vient d'être commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. On peut se demander la raison de cette clémence. Les deux greffiers dont il s'agit ne sont assurément ni plus ni moins intéressants que les récents guillotins. Ni plus ni moins qu'eux, ils ne méritaient leur grâce. Pourquoi, au dernier moment, s'est-on décidé à les laisser vivre?

Ne cherchez à ceci d'autre motif que l'horreur soulevée en France par les der-

nières exécutions, si nombreuses et si rapprochées.

Les bois de justice ont accompli un sinistre tour de France; dressés à l'aube sur quelque place publique; démontés et remballés en hâte sitôt la besogne faite et réexpédiés par le chemin de fer; on les attendait; à peine, entre deux décapités, M. Deibler avait-il le temps de se laver les mains; si bien qu'à la fin, un cri de répulsion, de dégoût s'est élevé. Assez! assez! L'odeur de tout ce sang répandu nous faisait monter une atroce nausée aux lèvres; une rumeur d'indignation grandissait autour de la guillotine ambulante; — de sorte que ceux qui entourent l'irresponsable président de la République ont cru prudent de lui conseiller de donner un peu de repos au bourreau et à ses aides, de remettre pour un temps le couperet et de placer sur la funèbre place de la Roquette l'écrivain: Relâche.

On se plaignait, jadis, que M. Grévy ne guillotinaît pas assez; on trouve aujourd'hui que M. Carnot guillotine trop. Autrement dit, la conscience publique se réveille. Si peu dignes de pitié, certes, encore moins de sympathie, que soient les condamnés, les sentiments généreux qui sont dans le cœur de tout Français s'émeuvent; chacun se dit que c'est une honte à la fin, pour la France, que ces tueries légales, que toutes ces têtes coupées; une protestation s'élève, si forte, si impérieuse, que le gouvernement doit s'incliner: la guillotine fait relâche.

Ainsi on a beau vouloir conserver dans nos codes la peine sanglante, et parmi les attributs de la justice le couteau à couper les cous, il vient un jour où le peuple, avec son bon sens qui le trompe si rarement, avec son sûr sentiment du juste, réclame et fait, d'un geste de sa main, rentrer dans l'ombre tout le sinistre appareil de la mort judiciaire.

Tournons nos regards vers le maître dont la dévouille humaine repose sous le dôme du Panthéon et dont l'esprit plane au-dessus de nos têtes. Il savait bien, dans sa lutte superbe contre l'échafaud, qu'il avait l'âme du peuple avec lui; l'âme du peuple vient de se manifester. Elle a parlé. La guillotine fait relâche. A quand l'abolition de la peine de mort?

JEAN-CLAUDE.

AUJOURD HUI :

La réorganisation du Soudan. Le crime de Gillonay. — Cour d'assises de l'Isère. Tentative de meurtre à Saint-Symphorien-sur-Coise.

Informations Politiques

Paris, 8 août.

LA SITUATION SANITAIRE A PARIS
La situation sanitaire s'est beaucoup améliorée. A Argenteuil, les diarrhées cholériques ont presque disparu. En revanche, quelques cas de fièvre typhoïde sont constatés chaque jour et maintiennent la mortalité au double de ce qu'elle est en temps normal.

UN DEPUTE DISPARU

Depuis quinze jours, on est sans nouvelles de M. Boudeau, député boulangiste de Courbovois, qui a disparu de son logement de la rue Notre-Dame-des-Victoires et qui a fait fermer la fabrique de savon qu'il dirigeait à Saint-Ouen.

AU MINISTERE DE LA MARINE

On annonce que M. Burdeau visitera, prochainement nos grands ports de guerre. Le ministre de la marine vient d'adresser un rapport au président de la République, relatif à la constitution d'un conseil d'enquête pour les sous-officiers qui servent au golfe de Bénin. La constitution de ce conseil était demandée par le colonel Dodds. Le ministre propose que ce conseil soit composé de la façon suivante: 1 chef de bataillon, président; 3 capitaines et 1 sous-officier, membres.

Les sous-officiers tirailleurs sénégalais pourront être également soumis à ce conseil.

LA POLICE LOCALE

La surveillance des vagabonds dans les petites villes et campagnes étant aujourd'hui insuffisante et soulevant de nombreuses plaintes, les préfets sont invités par la direction de la Sûreté générale à rappeler aux municipalités des communes comptant cinq mille habitants qu'elles doivent pourvoir aux frais d'installation d'un commissaire de police, avec part contributive du département de l'habitation.

Les assemblées communales, qui voteront à cet effet un crédit annuel de mille francs, obtiendront un commissariat de police de la quatrième classe, dont le service pourra s'étendre aux communes rurales voisines, désireuses de contribuer à la dépense obligatoire du chef-lieu de canton.

DANS L'AFGHANISTAN

Londres, 8 août. Le correspondant du Times à Calcutta dit que le bruit que plusieurs sujets de l'émir de l'Afghanistan se seraient joints aux rebelles, est peut-être la nouvelle la plus sérieuse que l'on ait reçue jusqu'à présent. Cette défection augmentera de beaucoup les embarras de l'émir.

AU MAROC

Londres, 8 août. Le correspondant du Times à Tanger, télégraphie en date de dimanche: « Aujourd'hui j'ai assisté à un combat entre les Angheras et les troupes du Sultan. Ces dernières ont été repoussées vers Tanger; la cavalerie qui a pris part aussi à l'engagement a été également repoussée. Toutes les troupes sont rentrées au camp à 6 heures. « Du côté des troupes du sultan, il y a eu quinze tués ou blessés. »

BRUIT DE LA DEMISSION DE M. DE CAPRIVI

Berlin, 8 août. Le bruit court qu'à la suite des attaques de M. de Bismarck, le chancelier, M. de Caprivi, serait décidé à démissionner et serait remplacé par le comte de Hatzfeld, ambassadeur à Londres.

Les Manœuvres Navales

Le Havre, 8 août. L'escadre du Nord a été aperçue, à deux heures de l'après-midi, à 15 milles, par le sémaphore de la Héve, se dirigeant vers le Havre pour le bombarder.

Les torpilleurs de la défense l'ont ensuite rencontré et le combat a commencé après trois quarts d'heure, avec les concours des ports de la côte. La canonnade a été très active. A quatre heures, l'escadre a cessé le feu, puis s'est éloignée dans le Nord et à l'Ouest.

Tous les postes restent dans l'attente d'une nouvelle attaque. A deux heures du matin, rien de nouveau ne s'est produit. On pense que l'escadre a renoncé à son projet d'attaque. Les sémaphores restent mobilisés.

Les sapeurs-pompiers occupent l'usine à gaz et les pompiers normands simulent une attaque réelle. Une foule immense a passé la soirée et une partie de la nuit sur la jetée et sur le rivage. Un grand nombre de touristes sont arrivés pour assister au combat naval.

NOTRE ESCADRE A GENES

Paris, 8 août.

Le ministre des affaires étrangères a été officiellement informé par l'ambassadeur d'Italie à Paris du voyage prochain du roi Humbert à l'exposition de Gênes. M. Resmann a en même temps fait savoir à M. Ribot que le roi d'Italie serait heureux de recevoir, à cette occasion, la visite de nos vaisseaux de guerre.

De plus, le gouvernement de la République a été renseigné sur la date exacte de l'arrivée à Gênes du souverain, qui est définitivement fixée au 8 septembre. En conséquence, le gouvernement a décidé que tout ou partie de notre escadre de la Méditerranée effectuera ce voyage. Rien de très précis n'est encore fixé à cet égard: mais selon toute probabilité la première division de cette force navale, placée sous les ordres du vice-amiral Rieunier, commandant en chef,

et composée de trois cuirassés de premier rang et d'un grand croiseur, ira rendre au roi Humbert la politesse qu'il a faite, il y a deux ans, à M. Carnot, par l'intermédiaire d'une division de sa flotte.

L'EXPLORATEUR MIZON

Paris, 8 août. Parmi les généreux donateurs, on signale un des plus importants négociants de Lyon, M. Permezel, fabricant de soieries, qui a envoyé à M. Mizon pour une centaine de mille francs de soieries et d'étoffes diverses.

Le comité de l'Afrique française a versé 15,000 fr. à la nouvelle expédition. Parmi les particuliers, nous citerons M. Edmond de Rothschild, qui a remis à l'officier français un chèque de 20,000 fr. pour qu'il pût s'avancer plus loin, une fois sa mission terminée, dans des régions inconnues.

Ajoutons que cette fois, le lieutenant Mizon part sous la sauvegarde du gouvernement français, qui saura le couvrir de son pavillon où qu'il soit et nous pouvons être assurés que l'énergique explorateur ne se laissera rebuter par aucun obstacle et ne reculera devant aucune menace.

LA FRANCE ET LE MONTENEGRO

Cettigné, 8 août. L'organe du prince Nicolas de Monténégro, le Glas Tsornogortza (Voix du Monténégro), après avoir annoncé la nouvelle de la conclusion d'une convention de commerce entre la France et le Monténégro, dit que cet événement doit être accueilli avec joie par tous les patriotes slaves.

« Ce ne sont pas les avantages commerciaux qu'en retirera le Monténégro — dit l'organe du prince Nicolas — qui nous réjouissent. Ils sont minimes, ces avantages, pour le commerce d'un petit pays comme le nôtre. « Ce qui nous réjouit, c'est de voir la grande France, le pays généreux par excellence où tout peuple persécuté trouve aide et protection, accepter la main que nous lui avons tendue et nous honorer de son amitié. »

« Les Slaves et les Français sont frères depuis longtemps, et cette fraternité a été scellée, il y a un an, par les fêtes de Cronstadt, où l'on a vu fraterniser les Français, avec le plus puissant des peuples slaves, nos frères aînés les Russes. »

Nouvelles Militaires

Paris, 8 août. Les officiers suisses viennent de tenir leur réunion générale à Genève. On a été principalement occupé de la réorganisation des troupes, que la création de corps d'armée rend absolument nécessaire.

Il est question de donner quatorze classes à l'élie au lieu de douze et de diminuer de deux classes la landwehr, dont on supprimerait un certain nombre de bataillons pour lesquels on manque de cadres.

Par contre, un projet de loi, préparé par le colonel Feiss, chef de l'arme de l'infanterie, demande que l'effectif du bataillon d'infanterie soit porté de 774 hommes à 1,000, comme cela existe dans les autres armées, et que les capitaines soient montés.

Les officiers d'artillerie ont insisté pour que le canon à tir rapide soit introduit dans l'artillerie de campagne.

Les officiers de cavalerie ont traité la question de la remonte et celle du nouveau fusil de cavalerie, qu'on fabrique en ce moment, de manière à pouvoir le mettre en essai lors de l'appel des recrues. Cette arme sera d'autant plus légère qu'on emploiera l'aluminium pour toutes les garnitures.

Les travaux du chemin de fer d'Albertville à Moutiers, commencés depuis bien des années, sont maintenant poussés très activement. La pose des rails est effectuée jusqu'à Aiguahanche, au-dessous du Grand-Cour, c'est-à-dire à vingt-deux kilomètres d'Albertville et à six de Moutiers.

Cette ligne a une très grande importance stratégique, puisqu'elle nous permettra de porter plus rapidement qu'aujourd'hui des troupes dans la Tarantaise et de seconder promptement, s'il en était besoin, le groupe alpin chargé de la défense de la vallée de la haute Isère.

A partir de Moutiers, qui est encore à vingt-cinq kilomètres de Bourg-Saint-Maurice ou du pied du Petit-Saint-Bernard, la vallée devient plus étroite, et l'Isère laisse à peine la place nécessaire à la route.

L'ORGANISATION DU SOUDAN

L'autonomie administrative du Soudan français. — Le gouvernement général de la Sénégambie. — La situation au Soudan. — La lutte contre Ahmadou. — La campagne prochaine.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, la base de la réforme introduite par M. Jamais, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, dans l'organisation de nos possessions de la Sénégambie, est l'autonomie complète accordée à nos possessions du Soudan français.

Un premier pas dans cette voie avait été fait en 1890. L'administration des colonies avait été amenée, par suite de la difficulté d'assurer des communications rapides entre le Sénégal et le Haut-Fleuve, à laisser la plus grande initiative au chef de nos possessions du Soudan.

La disjonction entre le Soudan et le Sénégal, qui en était résultée, avait, cette année même encore, été accentuée par la création d'une force armée autonome, dont le noyau avait été fourni par les compagnies de tirailleurs sénégalais et les spahis détachés au Soudan.

Le gouverneur du Sénégal ne possédait plus qu'une action de contrôle sur la politique suivie au Soudan et si, au point de vue administratif, financier et militaire, son rôle n'existait pour ainsi dire plus, il était difficile de lui laisser la responsabilité morale de cette politique.

M. Jamais a compris la nécessité d'une réforme dont l'importance n'échappera à personne. Dorénavant, le chef de notre colonie du Soudan recevra directement ses instructions du sous-secrétariat de colonies, à qui il fera parvenir de même ses rapports. Toutefois, le gouvernement du Sénégal et le commandant supérieur du Soudan français, se concerteront pour étudier ensemble la ligne de conduite à adopter à l'égard des indigènes, et le commandant du Soudan enverra au gouverneur du Sénégal une copie des rapports politiques adressés au sous-secrétariat d'Etat des colonies.

Cette organisation ne saurait être définitive.

Le jour viendra évidemment où la Sénégambie française constituera un gouvernement général, comme l'Indo-Chine française.

En laissant se constituer à Saint-Louis, à Kolda, à Grand-Bassam, des groupements d'intérêts particuliers trop puissants, on aurait le droit de craindre des rivalités dangereuses, si l'on ne savait que l'état actuel du Soudan français exige des mesures exceptionnelles.

La lutte engagée par le lieutenant-colonel Archinard contre notre ennemi Ahmadou, a été vigoureusement menée pendant la campagne 1891-1892.

A ce moment, un vaste complot s'ourdissait contre nous. Abdou Boulbakar au Sénégal, Ahmadou dans le Kaarta et dans le Ségou, Samory sur le Haut Niger avaient fait alliance pour nous chasser des postes qui jalonnaient la route ouverte du Sénégal au Niger. La destruction du royaume d'Ahmadou s'imposait. Ségou une fois pris, le colonel Archinard tourna ses efforts sur le Kaarta, qui fut occupé au cours de la campagne 1890-1891.

En même temps, le gouverneur du Sénégal, M. de Lamoignon, rétablissait la paix dans le Sénégal.

Comme Samory nous menaçait toujours sur le Haut Niger, et comme on connaissait les intrigues des Anglais de Sierra-Leone, la colonne militaire de 1890-1891 fut dirigée, après la prise de Nioro, contre Falmamy de Bissandougou. Cette capitale fut momentanément occupée, et, pour maintenir les sofas de Samory, un poste militaire fut installé à Kankana.

Le lieutenant-colonel Humbert poursuivit l'œuvre du lieutenant-colonel Archinard, mais il ne put que porter ses efforts contre Samory, qu'il repoussa loin de ses villes principales. De plus, notre inaction dans le nord vers Ségou, Sansanding, facilitait des soulèvements qui seraient devenus inqui-

Feuilleton de l'ECHO DE LYON 9 Août

MÈRE ET MARTYRE

PAR PAUL D'AIGREMONT

PREMIÈRE PARTIE

LE MYSTÈRE DE L'OMBRE

Cette main était humide et froide. — Cette fois-ci, je sens que ce n'est pas la même chose, répondit M. de Cypières, je n'ai jamais éprouvé d'aussi intolérables douleurs. Il me semble qu'une griffe de fer me tenaille et me torture. — Du côté du foie? — Non, dans le ventre et l'estomac. — Comment cela vous a-t-il pris? — Le marquis leva les yeux et recontra Madeleine, debout contre le lit, suivant anxieusement du regard le moindre mouvement du malade. — Comment cela m'a-t-il pris? répéta M. de Cypières en fixant obstinément la marquise, comme si un souvenir effacé,

pen à peu renaissait et grandissait en lui.

Au fait, c'est vrai, continua-t-il, comment cela m'a-t-il pris?...

Mais je souffre ainsi, non pas tant... mais enfin ça s'est déclaré après le bol de tisane que vous m'avez fait boire cette nuit marquise.

Madeleine tressaillit. M. de Cypières avait-il le délire? — Moi, dit-elle, je vous ai fait boire? Le malade stupéfait la regarda.

Tout à coup ses yeux clairs s'assombrirent, un soupçon s'y lisait. — A coup sûr, dit-il, vous m'avez fait boire.

— Vous vous trompez. — Je me trompe!... C'est fort. Je vous ai bien et distinctement vue, tout près de mon lit, vêtue de blanc comme hier, comme à présent même... Avec cette semblable dentelle sur vos cheveux.

— Je vous jure que je ne suis point entrée dans votre chambre depuis hier au soir, Horace, et cela pour l'excellente raison que je suis tombée endormie comme une masse aussitôt après vous avoir quitté, et que, sans Jeannie qui est venue m'éveiller tout à l'heure, je crois bien que je dormirais encore.

— Dans quel but niez-vous votre visite de cette nuit? Je ne suis pas fou, je suppose... Vous m'avez même dit: « Il est deux heures, buvez!... »

— Et je vous ai donné un breuvage quelconque, moi? — Oui, vous m'avez offert une tasse de tisane, prise dans cette veilleuse...

— Mais ce n'est pas vrai, cela, Horace; je vous le jure sur la tête de ma fille... Je n'ai pas quitté ma chambre.

Une nouvelle crise de souffrances folles empêcha M. de Cypières de répondre.

Les douleurs s'exaspéraient, l'estomac se contractait horriblement, le pouls très fréquent était d'une petitesse extrême.

Enfin, les vomissements arrivèrent, et le malade parut aussitôt soulagé.

— C'est une crise, n'est-ce pas? demanda Madeleine à son cousin.

Celui-ci, les sourcils froncés, examinait minutieusement, dans le cabinet de toilette, la nature des matières rejetées.

— Qui a veillé ton mari cette nuit, Madeleine? demanda-t-il à la jeune femme.

— Quand je suis allée me coucher, après ton départ, répondit-elle, j'ai laissé Clément avec lui.

— Est-il resté jusqu'au matin? — Je ne le sais pas; car malgré ce que soutient M. de Cypières, je te certifie, Raymond, que j'ai dormi d'un sommeil de plomb jusqu'au moment où, tout à l'heure, Jeannie est venue m'appeler.

— Je te crois. Appelle Clément. Elle sortit.

M. de Cypières venait de s'endormir, son valet de chambre put le quitter.

Quelques secondes après, Madeleine revenait suivie par Clément Gaube, le domestique préféré du marquis.

Il avait une trentaine d'années environ, il était mince, élancé, avec un visage régulier, une bouche fine, des yeux clairs où se lisait une très grande énergie.

Ses lèvres au pli douloureux étaient d'une extrême mélancoie. Le bas du visage, très avancé, annonçait un entête-

ment, peut-être une volonté, poussé aux dernières limites.

Fils d'un maître d'affaires de la Roche-Morte, et ayant perdu son père très jeune, il avait été élevé par la mère d'Horace, la marquise Léone de Cypières.

Celle-ci, à son lit de mort, l'avait particulièrement recommandé à son fils, en lui disant:

— Je me suis attachée à en faire un bon valet de chambre et un honnête serviteur. Il a pas mal de qualités et quelques défauts. Apprécie les uns, supporte les autres; tel qu'il est, il te donnera plus de dévouement et de sécurité que n'importe qui.

Les qualités étaient: une reconnaissance à toute épreuve pour ceux qui l'avaient recueilli; un dévouement de chien aveugle à leurs personnes, leurs intérêts ou leurs volontés; une discrétion rare, et une honnêteté profonde pour tout ce qui touchait à l'argent ou au bien d'autrui.

Les défauts consistaient en une jalousie féroce pour la famille qu'il considérait comme la sienne; une rancune capable d'aller jusqu'au tombeau; une susceptibilité très grande vis-à-vis tout ce qui n'était pas M. de Cypières ou sa sœur.

Car le marquis avait une sœur, Claire de Mondragon, beaucoup plus jeune que lui, restée veuve de fort bonne heure, et qui après ce veuvage, avait dirigé la maison de son frère en maîtresse absolue, jusqu'au mariage d'Horace.

Claire, moins âgée de quatre ans que Clément Gaube, avait été nourrie par la mère de celui-ci, et était bien plus,

même que M. de Cypières, lui-même, la grande adorateur du valet de chambre.

Monsieur le docteur me demande? fit-il en s'approchant de Raymond, le visage dur et la voix roque.

— Oui. C'est vous qui avez veillé M. de Cypières cette nuit-ci?

— Jusqu'à onze heures seulement. Après le départ de madame, M. le marquis a exigé que j'allasse me coucher moi-même.

— Alors vous ne savez pas si M. le marquis a pris quelque chose cette nuit?

— A deux heures, madame la marquise est venue lui donner à boire. Madeleine tressaillit comme si une décharge électrique l'eût touchée.

— Vous aussi, vous prétendez cela? fit-elle vivement. Mais c'est faux, je n'ai pas quitté mon lit.

Clément, raide et impassible, ne répondit point.

Pas un muscle de son visage, subitement de glace, ne bougea.

Seules, ses pupilles légèrement rembrunies, frémissaient imperceptiblement.

Toute la douceur de l'angélique physiognomie de Madeleine était partie sous un grand souffle d'indignation et de révolte.

— Moi, dit-elle, je suis entrée dans la chambre de mon mari, depuis hier au soir, moi!...

Mais répondez, Clément, voyons, répondez, au lieu de rester ainsi, immobile et raide comme un pieu...

Ces paroles furent dites avec le même visage impassible mais, avec une expression si agressive que toute la volonté, — une volonté cependant puissante, — n'en pouvait dissimuler la profonde amertume.

— Le marquis est malade depuis longtemps! s'écria M^{me} de Cypières, dans sa fureur, il a pu surgir des hallucinations. Mais vous, Clément, vous qui vous portez bien, m'avez-vous vue?

Une hésitation, plus rapide que la pensée, traversa les prunelles claires du valet de chambre.

Puis, au bout de quelques secondes, il inclina silencieusement la tête, et de ses lèvres plus minces, plus pâles que jamais, ces mots tombèrent:

— J'ai vu madame la marquise.

tants si le commandant Bonnier n'était pas parvenu à les réprimer.

M. Jamais a donné alors au lieutenant-colonel Archinard, la mission de remettre tout au point, de liquider au mieux de nos intérêts la campagne contre Samory et de commencer l'organisation administrative et économique de nos possessions soudanaises.

le procureur de la République, le juge d'instruction et le commissaire spécial sont arrivés pendant la nuit sur le lieu de la catastrophe; ils ont rendu visite aux blessés.

UN CHANGEUR EN FUITE

Un passif de trois cent mille francs

Paris, 8 août. Un changeur vient encore de prendre la fuite emportant les économies de ses clients: il s'agit de M. Visseau dont les bureaux étaient situés rue des Saints-Pères, 76.

Visseau recrutait surtout sa clientèle en province, parmi les ecclésiastiques qui lui confiaient leurs économies pour les placer et les faire fructifier. Il y a trois ou quatre mois, plusieurs de ses clients ayant à se plaindre de lui adressèrent des plaintes au parquet.

M. Prêlat, commissaire de police, fut chargé d'ouvrir une enquête et au cours de celle-ci, Visseau désintéressa ses créanciers qui retirèrent leurs plaintes. Mais le changeur n'avait reculé que pour mieux sauter.

Il y a quinze jours environ, d'autres plaintes arrivèrent au parquet, entr'autres celle d'un officier en retraite, M. H..., demeurant à Toulouse.

Visseau fut assigné en police correctionnelle pour le mercredi, 10 août. Au reçu de l'assignation, Visseau partit en disant à son caissier qu'il allait terminer diverses affaires en province.

Au bout de huit jours d'absence, ne recevant pas de nouvelles, le caissier se rendit à Levallois-Perret où habite M. Visseau. Celle-ci déclara qu'elle ignorait ce qu'était devenu son mari.

La comptabilité était en plus rudimentaire, les opérations étaient mentionnées en notes brèves sur des feuilles volantes.

Visseau est âgé de 54 ans. On croit que le passif laissé par lui s'élevait à environ 300,000 francs.

des prix des écoles laïques. M. le maire, dans un discours, a félicité chaleureusement les instituteurs et les institutrices pour les résultats acquis.

A cette fête, la Fanfare de Neuville s'est fait entendre dans les meilleurs morceaux de son répertoire.

La Société de gymnastique s'est fait remarquer dans des mouvements d'ensemble fort bien exécutés aux applaudissements de toutes les personnes présentes.

Une quête faite au profit du Sou des Ecoles a produit 28 fr. 63.

Grigny. — Nous recevons la lettre suivante: « Monsieur le Rédacteur en chef,

« Je m'adresse à votre obligeance habituelle pour vous prier de vouloir bien transmettre aux membres du comité électoral républicain, et à MM. les électeurs du canton de Givors, mes remerciements les plus sincères pour la confiance qu'ils ont bien voulu me témoigner aux élections du 31 juillet en me désignant, de nouveau, pour les représenter au conseil d'arrondissement.

Je tiens à leur rendre ici l'assurance du dévouement que j'ai eu et aurai toujours, pour la défense des intérêts du canton et pour celle des institutions républicaines qui font aujourd'hui la force et la grandeur de la Patrie.

F. MICHEL, Conseiller d'arrondissement du canton de Givors.

AIN

Trévoux. — M. Bollat, Nuyard et Clugnet, élus le 31 juillet dernier, adressent les remerciements qui suivent à leurs électeurs: « Chers concitoyens, vous avez, par votre importante manifestation du 31 juillet, nettement exprimé votre attachement à la République.

« Nous vous remercions de la confiance que vous avez mise en nous. « Forts de votre propre volonté nous serons les défenseurs dévoués des intérêts de notre canton, et les gardiens vigilants des institutions républicaines.

BOLLAT, conseiller général. NUYARD et CLUGNET, conseillers d'arrondissement.

LOIRE

Firminy. — Incendie. — Hier matin, vers 11 heures 1/2, un commencement d'incendie s'est déclaré aux aciéries et forges de Firminy, le feu avait pris à la toiture de l'atelier du gros pilon.

Grâce aux secours immédiats, l'incendie fut vite circonscrit; une partie de la toiture seulement a été brûlée.

HAUTE-LOIRE

Le Puy. — Distribution des prix. — Dimanche à ce lieu, sous les ombrages allées du Fer-à-Cheval, la distribution des prix à toutes les écoles laïques de filles et de garçons de la ville du Puy.

Cette cérémonie était présidée par M. Rullier, conseiller municipal, adjoint au maire du Puy. Il avait à ses côtés MM. Visseguet, sénateur; Blanc-Marthory, maire du Puy; Duval, inspecteur d'académie; Peytel, trésorier-payeur général, et plusieurs autres notabilités de notre ville. De nombreuses dames aux fraîches et éblouissantes toilettes, se trouvaient aussi sur l'estrade d'honneur.

Le discours du président a été empreint d'un bon esprit d'encouragement et d'un patriotisme remarquable; maitres, élèves et organisateurs de cette belle fête scolaire, ont eu tous des félicitations certainement bien méritées.

Pendant tout le temps de la distribution des concerts donnés par nos trois sociétés musicales, ont eu lieu au kiosque et ont été très applaudis.

Des tickets avaient été distribués à chaque enfant pour les chevaux de bois, les balançoires, les comptoirs de jouets et de consommation, etc.

En un mot, bonne et charmante journée.

DROME

Valence. — Société philanthropique des classes 1869-70. — La fête d'hier dimanche s'est brillamment continuée jusqu'à deux heures du matin.

M. Gaudier, Croze, Raffin, Gresse, etc. ont obtenu un grand succès dans leurs chansons patriotiques et amicales.

M. Dupont a fort bien dit une superbe pièce de vers flétrissant le cléricalisme et glorifiant la République; aussi a-t-il été l'objet d'une véritable ovation.

M. le maire a rendu un témoignage mérité au célèbre poète valentinois, M. Bouffier, dont l'un des ouvrages, Les Enfants de Bacchus, a été exécutée au milieu des applaudissements.

Le soir, un bal des plus animés a terminé la fête.

La police valentinoise. — Le commissaire de police de notre ville a cru devoir communiquer à la presse une note indiquant l'organisation du service — que d'aucuns prétendent être une désorganisation.

M. le maire ne pas une réponse à un article par lequel un de nos confrères locaux — le Reveil de la Drome — signalait un abus en vertu duquel le fils de M. le commissaire de police a été installé comme secrétaire du papa, alors qu'il existe déjà deux secrétaires.

S'il en est ainsi, la défense du commissaire est assez maladroite, car elle n'infirme en aucune façon les assertions de notre confrère.

Un nouvel emploi — absolument inutile — a-t-il, oui ou non, été créé au profit du fils de M. Granon?

Tout ce que la question est là, et M. Granon a beau ergoter, il ne réussira pas à nous convaincre que le traitement de M. son fils soit une économie pour le budget de notre cité.

ARDÈCHE

Andance. — Distribution de prix. — Hier dimanche, nos écoles laïques étaient toutes resplendissantes et toutes pavées. Sous la présidence de M. Delhoc, notre honorable maire, assisté de son conseil municipal, avait lieu la distribution des prix.

Parmi les élèves qui ont été le plus souvent nommés nous citerons, pour l'école de garçons, Aimé Charlon, Michel Morizo, Joseph Vial, Charles Bonnet et Jean Forest; et pour l'école de filles, Mlle Apollonie Marcoux, Henriette Forest, Joséphine Bresle.

Nos félicitations à notre directeur, M. Prieur, et à la musique qui nous a fait entendre ses morceaux les plus choisis.

COUR D'ASSISES DE L'ISÈRE

Le crime de Gillonay

Un attentat à la dynamite. — Une tante tuée par son neveu

Grenoble, 8 août.

Ce matin ont commencé, devant la cour d'assises de l'Isère, les débats d'une grave affaire d'attentat à la dynamite suivi de la mort de la victime.

L'accusé est un nommé Joseph-Henri Glandut, âgé de 43 ans, propriétaire-cultivateur à la Côte-Saint-André. Le ministère public lui reproche les crimes d'assassinat et de destruction volontaire d'un édifice.

Les débats sont présidés par M. le conseiller Grimaud; M. l'avocat général Le Gall soutient l'accusation.

Le défenseur est M. Charbonnier père, avocat.

Voici les faits: L'ACCUSATION

Le 21 février 1892, au moment où Marguerite Pay, âgée de 60 ans, domestique à Gillonay, chez la dame Chauvin, ouvrait la porte de la maison, une explosion formidable se produisit.

Un des panneaux vola en éclats et Marguerite Payomba les jambes brisées.

Un de ses pieds, complètement arraché, avait été projeté avec les débris de l'explosion; l'autre ne tenait à la jambe que par des lambeaux de chair.

La victime, dont l'état était désespéré, succomba le soir même.

L'auteur de l'attentat avait eu recours à la dynamite. Dans l'intersection de la porte, il avait déposé une petite charge en acier remplie de fulminate et, en contact immédiat avec les mèches, deux cartouches de dynamite.

Dans cette charge plongait la pointe d'un fil de fer, fixé lui-même par son autre extrémité au montant de la porte battante.

Tout avait été prévu et ingénieusement combiné. La porte, en s'ouvrant, devait tirer sur le fil de fer, dont la pointe recourbée et garnie d'aspérités déterminerait en frottant sur les parois de la charge l'explosion du fulminate, puis les mèches des cartouches.

Le sinistre dessin du malfaiteur fut même hâté par une circonstance fortuite. La domestique, pour ouvrir, tira la targette. Le mouvement qui se produisit détermina l'explosion.

Une enquête ouverte par le parquet de Vienne amena l'arrestation de Glandut, neveu de la victime et père de quatre enfants en bas-âge.

Cet individu vivait en mauvaise intelligence avec sa tante, qu'il redoutait et avait parlé de la déshériter. Il a subi deux condamnations pour coups et blessures, dont une à six mois de prison. En prison, il apprit d'un Italien la manipulation de la dynamite.

Dans plusieurs circonstances, il a déclaré qu'il ne serait pas embarrassé pour faire sauter une maison.

L'accusation lui reproche d'avoir déjà, il y a trois ans, menacé la dame Chauvin de la faire sauter par la dynamite si elle ne renvoyait pas Marguerite Pay, qui refusait d'habiter avec lui pour soigner ses enfants après la mort de sa femme.

L'accusation dit encore que Glandut est coupable, parce que, en dehors de la révocation des libéralités testamentaires dont il se sentait menacé, la mort de sa tante élargit une rente viagère de 40 fr. qu'il devait payer à sa tante et une somme de 400 fr. qu'il lui avait empruntée.

L'information a établi que Glandut est bien l'auteur de l'attentat. La nuit qui a précédé le crime, il a été rencontré dans le chemin conduisant à Gillonay et sa propre fille a déclaré qu'elle l'a entendu rentrer de grand matin. Au surplus, des cartouches avaient été enfermées dans des gaines en acier; le burin qui avait servi à décaper la gaine fut retrouvé dans l'atelier de Glandut. Enfin, l'appareil préparé par l'accusé avait été fixé à la porte à l'aide d'une vrille dont le manche a été saisi chez lui.

Glandut a nié énergiquement. Il est redouté et dangereux.

Les débats dureront deux jours.

UN SOLDAT MEURTRIER

Grenoble, 8 août.

Le conseil de guerre a jugé aujourd'hui un soldat du 4^e régiment du génie, Frédéric-Eugène Olinot, âgé de vingt quatre ans, ouvrier imprimeur, habitant Paris, accusé de tentative de meurtre sur sa maltrèsse, la femme Coupiet, propriétaire du café de la Gaîté Grenobloise.

Dans la soirée du 27 mai dernier, Olinot, excité par la jalousie et la boisson, tira sur sa maltrèsse deux coups de revolver. La femme Coupiet fut grièvement blessée au visage et au bras droit.

L'audience, Olinot pleura abondamment; il déclara qu'il agit dans un moment de folie et qu'il aimait passionnément la femme Coupiet.

Le conseil de guerre, écartant la question de tentative d'homicide, a condamné Olinot à deux ans de prison pour coups et blessures ayant occasionné une incapacité de travail de plus de vingt jours.

ACCIDENT MORTEL A SIMANDRE

(DE NOTRE CORRESPONDANT SPÉCIAL)

Hier matin, à quatre heures, M. François Lopp, propriétaire, a trouvé étendu dans la cour de sa maison le cadavre d'un individu qu'il a reconnu aussitôt pour être celui d'un nommé Maurice Ribes, 65 ans, natif de Seysses, canton de Tournon (Ardèche).

Ribes était employé depuis le 5 juillet, et pour la durée des moissons, dans la ferme. Dimanche, jour de paye, il se rendit à Saint-Symphorien-d'Ozon, où il resta jusqu'à minuit. Une heure après, il allait se coucher au fenil, après avoir bu un peu plus que de coutume.

On suppose que dans la nuit il aura voulu se lever. L'obscurité et peut-être aussi les fumées du vin, lui firent manquer l'échelle et le malheureux, tombant d'une hauteur de trois mètres, se brisa la colonne vertébrale.

Le docteur Harvy, de Saint-Symphorien-d'Ozon, a fait les constatations d'usage. Le brigadier de gendarmerie a fait avertir la famille de la victime.

Il laisse une femme et trois enfants.

TENTATIVE DE MEURTRE A SAINT-SYMPHORIEN-SUR-CHOISE

(DE NOTRE CORRESPONDANT SPÉCIAL)

Saint-Symphorien-sur-Choise, 8 août. Une tentative de meurtre a été commise ce matin par un sieur Jean-Marie Gonon, cultivateur, à Saint-Symphorien, sur la personne d'un de ses camarades.

Tout les deux avaient passé la nuit à boire. Ce matin, ils étaient ivres. Au moment où ils sortaient d'un café, une dispute s'éleva entre eux.

Des pa oles, ils en vinrent aux coups et Gonon frappa son adversaire de cinq coups de couteau. Une des blessures est, sinon mortelle, du moins très dangereuse.

Le blessé fut relevé et transporté chez lui, où un médecin vint lui donner des soins.

Le parquet de Lyon, avisé télégraphiquement, s'est transporté ici.

M. Vial, juge d'instruction, et M. Corbières, juge suppléant, faisant fonctions de substitut, viennent d'arriver; ils ont interrogé le blessé et le meurtrier, arrêté peu après le drame par la gendarmerie,

Ce dernier a fait des aveux complets et a paru profondément regretter son crime. Il sera, ce soir ou demain, amené à Lyon.

L'état du blessé est toujours très grave.

UN HOMME BROYÉ

Un terrible accident s'est produit hier matin, à 11 heures, à la gare de Sainte-Foy-Argentière.

Le train de marchandises n° 4731 après s'être garé pour laisser passer le train de voyageurs n° 2505, reprit sa marche sur Lyon. A la sortie de la gare, le mécanicien du convoi aperçut un corps étendu sur la voie. Il stoppa aussitôt et pour voir ce qui était arrivé.

Qu'elle ne fut pas sa stupefaction en reconnaissant dans l'homme à demi broyé, un de ses camarades, le chauffeur du train 2505, nommé Gilbert Secat.

Le pauvre garçon, occupé probablement à nettoyer le devant de sa machine pendant la marche du train, était tombé sous les roues.

Le corps a été transporté dans une des salles d'attente de la gare, et, après les formalités d'usage, ramené à Lyon, au domicile du défunt qui habitait le quartier de Vaise.

LYON

NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 8 août, 4 heures soir.

Hauteur du baromètre: 759^m — Température + 29^m. — Direction du vent: Sud-Ouest. — Maximum de température dans les 24 heures + 30^m. — Minimum de température dans les 24 heures + 15^m.

Situation générale. — La dépression qui abordait l'Irlande s'avance sur le continent; la baisse barométrique est très rapide dans l'Ouest, et les pressions supérieures à 760 se retirent en Espagne. En France, les vents dominent au Sud et Ouest et la température s'élève.

Dernière heure. — Une dépression se trouve sur l'Irlande, et un mouvement secondaire vers le golfe de Gascogne; la baisse s'accroît et atteint 4 millimètres à Scheldt, Valencia, Biarritz; 7 à Nantes. Les hauteurs barométriques sont de 759 à Rochefort, 765 à Nice.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Temps chaud, orageux.

Enseignement horticole: La Société d'horticulture du Rhône avait institué, pour 1892, un concours en faveur des instituteurs primaires, publics ou libres, du département du Rhône qui se sont occupés dans leurs écoles de l'enseignement horticole, théorique et pratique, et de l'histoire naturelle appliquée à l'horticulture, et de ceux dont le jardin attenant ou dépendant de l'école est le mieux entretenu.

La Société d'horticulture vient d'accorder à M. Chamion, directeur du groupe scolaire de la route d'Heyrieux, pour son enseignement horticole, une médaille de vermeil.

Un de nos concitoyens, M. Jules Raynaud, ancien élève de l'École nationale d'agriculture de Grignon, et professeur à l'École pratique de viticulture de Beaune (Côte-d'Or), vient d'être nommé directeur de l'École pratique d'agriculture de Fontaines, près de Chalon-sur-Saône.

Cette nouvelle école d'agriculture ouvrira ses cours en octobre 1892.

M. Jean-Pierre Guichard, fils de l'honorable conseiller d'arrondissement, qui est sorti également de l'École de Grignon, vient tout récemment d'être nommé professeur d'agriculture à Nuits-sous-Beaune, chaire créée nouvellement.

A vous, messieurs les Anglais! Un Lyonnais dont nous devons taire le nom vient de faire, pour la première fois, de Chamonix, l'ascension du Montanvert sur une bicyclette.

Le soir la colonie lui a fait une superbe fête.

Les gourmets se délectent, Les pêcheurs jubilent. Un signal en ce moment la présence de bancs considérables de thons sur le littoral méditerranéen, où les pêcheurs les capturent en grande quantité.

Aussitôt pris, ces excellents poissons, dont beaucoup d'entr'eux atteignent le poids de quatre-vingts kilogrammes, sont expédiés dans toutes les directions.

Depuis deux jours, de nombreux envois, faits par la gare d'Aigues-Mortes, arrivent à Lyon pour être dirigés parties sur les halles et parties sur Paris.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 août 1892

La séance est ouverte à huit heures, sous la présidence de M. Rossigneux, premier adjoint.

L'ordre du jour appelle la nomination de trois secrétaires, pour la troisième session ordinaire de 1892. Sont élus: MM. Brizon et Rivière 29 voix, Berney 25 voix.

Les Commissions

Les membres du conseil se répartissent ainsi qu'il suit dans les trois commissions, finances, instruction publique, travaux publics:

Finances. — MM. Favre, Robin, Rive, Rigodiat, Sarin, Bouillin, Rivière, Colliard, Augagneur, Chavent, Ballet-Gallifet, Dupont, L. Thevenet, Grinand.

Instruction publique. — MM. Clatel, Despeignes, Penelle, Bessières, Vignot, Faure, Coste-Labarthe, Méra, Bonvier.

Travaux publics. — MM. Brizon, Masson, Bedin, Valensaut, Rousset, Saurin, Bouffon, Bonard, Charbonnier, Rieubland, Bourdin, colonel Roussel, Clermont, Affre, Hemmel, Ferra, Mille, Arnoud, Lavigne, P. Thevenet, Dupont, Berney.

MM. Surat, Colliard, Augagneur, Bessières, Affre, Chavent et Masson sont ensuite nommés membres de la commission des vœux.

Propositions diverses

M. Clatel dépose une proposition tendant à allouer une certaine somme à des délégués ouvriers qui iront assister à un congrès économique qui se tiendra à Bruxelles le 8 au 13 août.

M. Colliard fait justement observer qu'il est bien tard pour proposer l'envoi de ces

délégués. Le congrès est déjà commencé; la délégation qui serait choisie n'arriverait que pour voir la fin des travaux.

Cette considération décide la majorité à rejeter l'urgence sur le projet réclamé par M. Clatel.

LES VŒUX

M. Bessières propose au conseil d'adopter les vœux suivants: 1^o Vous demandant l'amnistie pour les faits qualifiés crimes ou délits pour faits de grève et faits connexes; 2^o Vous demandant au Sénat de voter la loi Bovier-Lapierre sur les syndicats ouvriers, telle qu'elle a été adoptée par la Chambre;

3^o Vous demandant qu'une deuxième session d'examen pour les certificats d'étude soit créée à la fin de chaque année scolaire.

M. Colliard demande qu'en est la construction de l'hospice des invalides du travail.

M. Chevillard. — Nous serons dans l'obligation de demander un crédit supplémentaire de 200,000 fr.

M. Augagneur. — Je réclame pour ce crédit le dépôt d'un rapport spécial qui sera soumis au Conseil.

M. Chevillard. — Cela sera fait.

M. Rivière demande que l'Administration fasse son possible pour obliger la Compagnie des tramways à restreindre les arrêts de ses voitures.

Des points déterminés munis de signes spéciaux indiqueraient les seuls points d'arrêt.

Cette proposition, si elle était suivie d'effet, augmenterait la vitesse des voitures en supprimant bien des arrêts inutiles.

Renvoyé à l'Administration.

L'ordre du jour

Le Conseil statue ensuite sur divers rapports de peu d'importance. Il repousse une demande formée par M. Frank-Defossé, concessionnaire des chalets de Nécessité, qui voudrait céder sa concession à une société financière.

La commission du budget

Le scrutin est ouvert pour la nomination des 12 membres qui composeront la commission du budget.

MM. Grinand, Serin et Rivière obtiennent seuls la majorité. Viennent ensuite MM. Augagneur, Clatel, Ballet-Gallifet, Bruyat, Favre, Faure, Bouillin, Colliard, Arnoud.

Le conseil décide que les neuf membres à nommer le seront à la prochaine séance.

La séance est levée à 11 heures.

FÊTE AUX JARDINS JOBERT

La 163^e société de secours mutuels (arts et métiers) donnait hier, dans les jardins Jobert, 143, grande rue de la Guillotière, une grande fête au bénéfice de sa caisse de retraite.

Dès une heure, les jeux ont commencé: la kermesse, le tir à la carabine ont été visités jusqu'à l'ouverture du concert qui a eu lieu à trois heures.

Du programme, nous citerons le petit regard et son chien Tonkin, dont le travail est surprenant.

Le Bouquet de la Mariée et la Prison notamment ont obtenu un réel succès. Très applaudies aussi Mlles Fanny Guillon et Marie Brandt, les accompagnateurs, MM. Domangeaud, violoniste et Niel, pianiste, qui ont droit aussi à tous nos éloges.

Le duo des Chasseurs alpins, fort bien interprété par MM. Golzio et Borrás et des artistes connus, comme MM. Florentin, Prosper et Marius complétaient ce programme.

Le Hissou du concert, une réception charmante a été faite aux dames et aux invités. Un grand bal a terminé joyeusement cette fête de famille, qui a été un gros succès pour les organisateurs.

Le tirage de la tombola a été remis à dimanche prochain, à deux heures de l'après-midi.

LES DISTRIBUTIONS DE PRIX

ÉCOLES PRIMAIRES DU III^e ARRONDISSEMENT

La distribution des prix aux élèves des écoles municipales de garçons du III^e arrondissement a eu lieu ce matin, à neuf heures, au cirque Rancy, sous la présidence de M. Guichard, député du Rhône.

Remarqués sur l'estrade d'honneur MM. Lagrange, député; Bouvier et Rousset, adjoints au maire; Berthelemy, Musy, Claret.

Le musicien du 42^e régiment d'infanterie prêtait son bienveillant concours.

Après quelques paroles prononcées par M. Guichard, on a procédé à la lecture du palmarès:

Prix offert par le ministre: Eugène Fazille.

Prix de mérite (livret de 9 fr.): Bous-tassoux.

Livret de 110 fr. (fondation Mercier): Marius Servant.

Livret de 15 fr., offert par l'ex-association des tisseurs: Joseph Viallon.

Legs Baudrand (livrets de 10 fr.): Adrien Gaget et Ferdinand Bonnafoy.

Voici, par école, la liste des élèves le plus souvent nommés:

École du chemin de la Colombière. — Louis Charria, Petrus Seigle, Joseph Perrin, Joanny Four, Clément Martin, Argoud, Pomel, Grimaud, Cardou, Bouyer.

École de la Part-Dieu. — Edouard Trapat, Doulber, Perot, Goutagny, Saint-Denis, Travers, Millon, Welt, Vatoux, Currier, Charrion-Ravien, Lieber, François Tropey, Pouly.

École rue Bécheville. — Genin, Lagarde, Gadoux, Normand, Maillet, Ollagnier, Boisard, Perrier, Mariel, Duput, Berry, Ailoud, Gourraud-Lager, Muey.

École de la Thibaudière. — Gallat, Ville, Michel Bonnard, Roche, Giallet, Biancheri, Coste, Colomb, Duchamp, Vial, Dina, Deynès, Clapier, Morlaud.

École de la rue Bonne-voie. — Chevallon, Lavielle, Vinjard, Servanin, Jallade, Bourdelle, Lemoine, Mochet, Boutelle, Tourret, Tranchant, Gonnet, Gagat, Darnal, Cottaz.

Raffin, Meyer, Dumas, Rebatal, Dumond, Célès de la rue Chaponnay. — Bronstas-sous, Aubert, Chappellat, Pernel, Pigeat, Tarhivelle, Maréchal, Grolhier, — Reynaud, Rostagnat, Goy, — Rivoire, — Jaxet, — Fiaré.

La distribution des prix aux élèves des écoles de filles avait lieu le soir, à 8 heures, sous la présidence de M. Lagrange, député. Les mêmes notabilités que le matin étaient présentes.

Le soir, la liste des élèves le plus souvent couronnés : Ouvroir de la rue Masenod. — Mlle Lepin, Ouvrier, Sapin, Jacquier, Champéonnet, Morise, Chapaz, Villard, Goy, Gazan, Polletier, Coulon.

Ouvroir de la grande rue de la Guillotière. — Mlle Clavel, Charrin, Civet, Paillet, Goubely, Bergeron, — Giganon, Pétry, Accout, Furet, Lavenir, Ballaude, Maurin, Ricardio, Lonchambon, Chevenet, Ramus, Concepio, Duchesne, Dollys, Le-gomez, Werth.

Ouvroir de la rue de la Guillotière. — Mlle Clavel, Charrin, Civet, Paillet, Goubely, Bergeron, — Giganon, Pétry, Accout, Furet, Lavenir, Ballaude, Maurin, Ricardio, Lonchambon, Chevenet, Ramus, Concepio, Duchesne, Dollys, Le-gomez, Werth.

Ouvroir de la rue de la Guillotière. — Mlle Clavel, Charrin, Civet, Paillet, Goubely, Bergeron, — Giganon, Pétry, Accout, Furet, Lavenir, Ballaude, Maurin, Ricardio, Lonchambon, Chevenet, Ramus, Concepio, Duchesne, Dollys, Le-gomez, Werth.

Ouvroir de la rue de la Guillotière. — Mlle Clavel, Charrin, Civet, Paillet, Goubely, Bergeron, — Giganon, Pétry, Accout, Furet, Lavenir, Ballaude, Maurin, Ricardio, Lonchambon, Chevenet, Ramus, Concepio, Duchesne, Dollys, Le-gomez, Werth.

Ouvroir de la rue de la Guillotière. — Mlle Clavel, Charrin, Civet, Paillet, Goubely, Bergeron, — Giganon, Pétry, Accout, Furet, Lavenir, Ballaude, Maurin, Ricardio, Lonchambon, Chevenet, Ramus, Concepio, Duchesne, Dollys, Le-gomez, Werth.

Ouvroir de la rue de la Guillotière. — Mlle Clavel, Charrin, Civet, Paillet, Goubely, Bergeron, — Giganon, Pétry, Accout, Furet, Lavenir, Ballaude, Maurin, Ricardio, Lonchambon, Chevenet, Ramus, Concepio, Duchesne, Dollys, Le-gomez, Werth.

Ouvroir de la rue de la Guillotière. — Mlle Clavel, Charrin, Civet, Paillet, Goubely, Bergeron, — Giganon, Pétry, Accout, Furet, Lavenir, Ballaude, Maurin, Ricardio, Lonchambon, Chevenet, Ramus, Concepio, Duchesne, Dollys, Le-gomez, Werth.

par la défense, les citations n'ayant pas été faites dans les délais légaux. Me Marietton, défenseur, a demandé à la cour d'autoriser l'audition de ces témoins et a déposé des conclusions tendant à ce qu'il soit sursis quant au fond.

Le conseil général a donné à chacun des lauréats un beau prix. Récompense accordée par M. le Ministre de la guerre à l'élève qui s'est le plus distingué par son adresse aux exercices de gymnastique. — Une mention honorable est décernée à l'élève Brun Charles, de l'école de M. Reynard.

Prix annuels de la fondation Jean-Marie Monier. — Le sort a désigné cette année pour le 5^e arrondissement, un livret de caisse d'épargne de 110 francs qui a été attribué à l'élève Grun François, de l'école de M. Chapuis, et un contrat d'apprentissage de 275 francs attribué à l'élève Roy Louis, de l'école de M. Jacquet.

Prix annuels de mérite du conseil municipal. — Livret de caisse d'épargne de 9 fr., en faveur d'un élève des écoles municipales laïques de chaque arrondissement, élu au scrutin secret par les élèves de la division supérieure de chaque école. Le sort a désigné, pour le prix de cette année, l'élève Victor Maurin, de l'école de M. Dubois.

Prix annuels de mérite fondés par l'association des tisseurs lyonnais. — Livrets de caisse d'épargne de 15 fr. chacun en faveur de deux élèves désignés par le sort entre les plus méritants des écoles municipales laïques de chaque arrondissement. Le sort a attribué le prix de cette année aux élèves : Marie Besson, élève de M^{me} Goy ; Henri Loup, élève de M. Rey.

Prix annuels de la fondation Baudrand. — Le sort a désigné cette année, pour le 5^e arrondissement, trois livrets de caisse d'épargne de 10 fr. chacun, qui ont été attribués aux élèves : Marie Guillemet, élève de M^{me} Dinot ; Jeanne Fayard, élève de M^{me} Rollet ; Jean-Marie Gachet, élève de M. Dubois.

Semblable mésaventure est arrivée à M. Biltner, vannier à Limonest (Rhône). Pendant qu'il sommeillait sur un banc de l'avenue de Saxe, on lui a volé une somme de 45 fr.

Quand il se réveilla, il aperçut tout près de lui trois individus qu'il mena au poste, mais ceux-ci purent établir leur identité, et leur arrestation ne fut pas maintenue.

Enfin, après une partie de campagne, M. Antoine Deygas, teinturier, rue Victor-Hugo, 62, échouait sur un banc du quai de Retz où il ne tarda pas à s'endormir. Un voleur qui le guettait s'approcha et voyant Deygas plongé dans un profond sommeil, coupa avec son couteau le pantalon du dormeur à hauteur de la poche. Mais le froid de l'acier avait réveillé Deygas qui ne perdit pas son sang froid et entr'ouvrit un ceil pour connaître son voleur, et quand il le vit partir dans la direction du quai de l'Hôpital, il le « fila » jusqu'à hauteur du poste de police de l'Hôtel-Dieu.

Deygas prévint alors un gardien de la paix, qui arrêta le voleur, un nommé Jean Morel, dit Joanny, âgé de 26 ans, garçon de café, sans domicile. Celui-ci avait fait, du reste, une mauvaise opération, car le portemonnaie de Deygas ne renfermait qu'un jeton de présence au travail.

Heureusement un agent est intervenu et a pu mettre en état d'arrestation l'agresseur, ainsi qu'un de ses camarades, le sieur Gagnou, serrurier, qui s'était opposé à son arrestation.

Me Marietton, défenseur, a demandé à la cour d'autoriser l'audition de ces témoins et a déposé des conclusions tendant à ce qu'il soit sursis quant au fond.

Le sieur Humblot, cultivateur à Givors, comparait à l'audience du soir sous l'inculpation d'attentats à la pudeur, commis sur des enfants de moins de treize ans.

Après une bonne plaidoirie de M^e Lavigne, le jury rend un verdict négatif sur toutes les questions, et le président prononce l'acquiescement de Humblot, qui est aussitôt remis en liberté.

Un cadavre dans la Saône. — Hier matin, quai de l'Archevêché, on a retiré de la Saône un cadavre qui n'était pas en état de décomposition avancée, — a dû séjourner dans l'eau pendant plusieurs mois. Il était retenu dessous un bateau et c'est en remuant ce dernier que le cadavre est venu sur l'eau.

Un vol important. — En rentrant chez elle, hier à minuit, M^{me} Vacher, marchande de charbons, demeurant à Vaise, rue de la Pyramide, 14, a trouvé la porte de son appartement fracturée.

Un vol important. — En rentrant chez elle, hier à minuit, M^{me} Vacher, marchande de charbons, demeurant à Vaise, rue de la Pyramide, 14, a trouvé la porte de son appartement fracturée.

Un vol important. — En rentrant chez elle, hier à minuit, M^{me} Vacher, marchande de charbons, demeurant à Vaise, rue de la Pyramide, 14, a trouvé la porte de son appartement fracturée.

Un vol important. — En rentrant chez elle, hier à minuit, M^{me} Vacher, marchande de charbons, demeurant à Vaise, rue de la Pyramide, 14, a trouvé la porte de son appartement fracturée.

Un vol important. — En rentrant chez elle, hier à minuit, M^{me} Vacher, marchande de charbons, demeurant à Vaise, rue de la Pyramide, 14, a trouvé la porte de son appartement fracturée.

Vol de la tire. — M. Kunz, dessinateur, route de Grenoble, 93, qui s'était rendu à la vogue de Montplaisir, a été victime d'un pickpocket, lequel lui a volé son portemonnaie contenant 34 francs.

Portefeuille perdu. — Il a été perdu par un ouvrier, dans la rue Franklin, entre la rue Victor-Hugo et la rue d'Enghien, une fiole dans laquelle se trouvait un portefeuille contenant différents papiers et des reconnaissances du Mont-de-Piété.

Théâtre de Charbonnières. — Ce soir, mardi, Maître Patelin, opéra comique, et La Consigne état de rouler, comédie vaudeville.

Concerts Bellecour. — Ce soir mardi, à 8 h. 1/2, grand festival Meyerbeer-Halévy, avec les concours de Mlle Thibaut et de MM. Sampol, Dethurens et Besson.

Concert de l'Horloge. — Les célèbres clowns originaux si amusants dans leurs excentricités n'ont plus que deux représentations ; avis aux personnes désireuses de s'amuser et de rire, car ce numéro, joint à une excellente troupe, fait passer une charmante soirée dans la salle de l'Horloge qui est parfaitement aérée.

Concert de l'Horloge. — Les célèbres clowns originaux si amusants dans leurs excentricités n'ont plus que deux représentations ; avis aux personnes désireuses de s'amuser et de rire, car ce numéro, joint à une excellente troupe, fait passer une charmante soirée dans la salle de l'Horloge qui est parfaitement aérée.

Concert de l'Horloge. — Les célèbres clowns originaux si amusants dans leurs excentricités n'ont plus que deux représentations ; avis aux personnes désireuses de s'amuser et de rire, car ce numéro, joint à une excellente troupe, fait passer une charmante soirée dans la salle de l'Horloge qui est parfaitement aérée.

Concert de l'Horloge. — Les célèbres clowns originaux si amusants dans leurs excentricités n'ont plus que deux représentations ; avis aux personnes désireuses de s'amuser et de rire, car ce numéro, joint à une excellente troupe, fait passer une charmante soirée dans la salle de l'Horloge qui est parfaitement aérée.

Concert de l'Horloge. — Les célèbres clowns originaux si amusants dans leurs excentricités n'ont plus que deux représentations ; avis aux personnes désireuses de s'amuser et de rire, car ce numéro, joint à une excellente troupe, fait passer une charmante soirée dans la salle de l'Horloge qui est parfaitement aérée.

Concert de l'Horloge. — Les célèbres clowns originaux si amusants dans leurs excentricités n'ont plus que deux représentations ; avis aux personnes désireuses de s'amuser et de rire, car ce numéro, joint à une excellente troupe, fait passer une charmante soirée dans la salle de l'Horloge qui est parfaitement aérée.

Vol de la tire. — M. Kunz, dessinateur, route de Grenoble, 93, qui s'était rendu à la vogue de Montplaisir, a été victime d'un pickpocket, lequel lui a volé son portemonnaie contenant 34 francs.

Portefeuille perdu. — Il a été perdu par un ouvrier, dans la rue Franklin, entre la rue Victor-Hugo et la rue d'Enghien, une fiole dans laquelle se trouvait un portefeuille contenant différents papiers et des reconnaissances du Mont-de-Piété.

Théâtre de Charbonnières. — Ce soir, mardi, Maître Patelin, opéra comique, et La Consigne état de rouler, comédie vaudeville.

Concerts Bellecour. — Ce soir mardi, à 8 h. 1/2, grand festival Meyerbeer-Halévy, avec les concours de Mlle Thibaut et de MM. Sampol, Dethurens et Besson.

Concert de l'Horloge. — Les célèbres clowns originaux si amusants dans leurs excentricités n'ont plus que deux représentations ; avis aux personnes désireuses de s'amuser et de rire, car ce numéro, joint à une excellente troupe, fait passer une charmante soirée dans la salle de l'Horloge qui est parfaitement aérée.

Concert de l'Horloge. — Les célèbres clowns originaux si amusants dans leurs excentricités n'ont plus que deux représentations ; avis aux personnes désireuses de s'amuser et de rire, car ce numéro, joint à une excellente troupe, fait passer une charmante soirée dans la salle de l'Horloge qui est parfaitement aérée.

Concert de l'Horloge. — Les célèbres clowns originaux si amusants dans leurs excentricités n'ont plus que deux représentations ; avis aux personnes désireuses de s'amuser et de rire, car ce numéro, joint à une excellente troupe, fait passer une charmante soirée dans la salle de l'Horloge qui est parfaitement aérée.

Concert de l'Horloge. — Les célèbres clowns originaux si amusants dans leurs excentricités n'ont plus que deux représentations ; avis aux personnes désireuses de s'amuser et de rire, car ce numéro, joint à une excellente troupe, fait passer une charmante soirée dans la salle de l'Horloge qui est parfaitement aérée.

Concert de l'Horloge. — Les célèbres clowns originaux si amusants dans leurs excentricités n'ont plus que deux représentations ; avis aux personnes désireuses de s'amuser et de rire, car ce numéro, joint à une excellente troupe, fait passer une charmante soirée dans la salle de l'Horloge qui est parfaitement aérée.

Concert de l'Horloge. — Les célèbres clowns originaux si amusants dans leurs excentricités n'ont plus que deux représentations ; avis aux personnes désireuses de s'amuser et de rire, car ce numéro, joint à une excellente troupe, fait passer une charmante soirée dans la salle de l'Horloge qui est parfaitement aérée.

Parlement continue de siéger à l'époque actuelle. La reine espère, lorsque le Parlement se réunira à l'époque habituelle, qu'il s'occupera des réformes sociales et locales, qu'il continuera de créer des lois utiles et salutaires.

Parlement continue de siéger à l'époque actuelle. La reine espère, lorsque le Parlement se réunira à l'époque habituelle, qu'il s'occupera des réformes sociales et locales, qu'il continuera de créer des lois utiles et salutaires.

Parlement continue de siéger à l'époque actuelle. La reine espère, lorsque le Parlement se réunira à l'époque habituelle, qu'il s'occupera des réformes sociales et locales, qu'il continuera de créer des lois utiles et salutaires.

Parlement continue de siéger à l'époque actuelle. La reine espère, lorsque le Parlement se réunira à l'époque habituelle, qu'il s'occupera des réformes sociales et locales, qu'il continuera de créer des lois utiles et salutaires.

Parlement continue de siéger à l'époque actuelle. La reine espère, lorsque le Parlement se réunira à l'époque habituelle, qu'il s'occupera des réformes sociales et locales, qu'il continuera de créer des lois utiles et salutaires.

Parlement continue de siéger à l'époque actuelle. La reine espère, lorsque le Parlement se réunira à l'époque habituelle, qu'il s'occupera des réformes sociales et locales, qu'il continuera de créer des lois utiles et salutaires.

Parlement continue de siéger à l'époque actuelle. La reine espère, lorsque le Parlement se réunira à l'époque habituelle, qu'il s'occupera des réformes sociales et locales, qu'il continuera de créer des lois utiles et salutaires.

Parlement continue de siéger à l'époque actuelle. La reine espère, lorsque le Parlement se réunira à l'époque habituelle, qu'il s'occupera des réformes sociales et locales, qu'il continuera de créer des lois utiles et salutaires.

Parlement continue de siéger à l'époque actuelle. La reine espère, lorsque le Parlement se réunira à l'époque habituelle, qu'il s'occupera des réformes sociales et locales, qu'il continuera de créer des lois utiles et salutaires.

Parlement continue de siéger à l'époque actuelle. La reine espère, lorsque le Parlement se réunira à l'époque habituelle, qu'il s'occupera des réformes sociales et locales, qu'il continuera de créer des lois utiles et salutaires.

Feuilleton de L'ECHO DE LYON 9 Août 138 Le Bossu ou le Petit Parisien LE TÉMOIGNAGE DU MORT Ils est certain que, s'ils eussent cru Gonzague perdu, leur faction n'aurait pas été longue. Le baron de Batz, qui s'était coulé le long des murs jusqu'aux abords de l'hôtel, avait rapporté que le cortège s'était arrêté et que la foule encombrait la rue. Que voulait dire cela ? Cette prétendue amende honorable au tombeau de Nevers était-elle une invention de Gonzague ? L'heure passait ; l'horloge de Saint-Magloire avait sonné déjà depuis plusieurs minutes les trois quarts avant neuf heures. A neuf heures, la tête de Lagardère devait tomber dans le préau de la Bastille. Peyrolles, Montaubert et Taranne ne perdaient pas de vue les fenêtres de la grande salle, une surtout où brillait une lumière isolée

de la haute stature du prince. A quelques pas de là, derrière la porte septentrionale de l'église Saint-Magloire, un autre groupe se tenait. Le confesseur de M^{me} la princesse de Gonzague avait gagné l'autel. Aurore, toujours à genoux, semblait une de ces douces statues d'anges qui se prosternent au chevet des tombes. Cocardasse et Passepoil, immobiles, restaient debout, l'épée nue à la main, aux deux côtés de la porte ; Chaverny et dona Cruz causaient à voix basse. Une ou deux fois, Cocardasse et Passepoil avaient cru ouïr des bruits suspects dans la cimetièrre. Ils avaient bonne vue l'un et l'autre, et pourtant leurs yeux, collés au guichet grillé, n'avaient rien pu apercevoir. La chapelle funèbre se séparait de l'embuscade. La flamme perpétuelle qui brûlait devant le tombeau du dernier duc de Nevers éclairait l'intérieur de la voûte, et plongeait dans une obscurité plus profonde les objets environnants. Tout à coup, cependant, nos deux braves tressaillèrent. Chaverny et dona Cruz cessèrent de parler. — Marie, mère de Dieu ! prononça distinctement Aurore, ayez pitié de lui ! Un bruit de nature inexplicable, mais

tout proche, avait éveillé les oreilles attentives. C'est que, dans le fourré, notre embuscade venait de se mouvoir. Peyrolles, les yeux fixés sur la croisée de la grande salle, avait dit : — Attention ! messieurs. Et chacun avait vu la lumière isolée s'élever par trois fois, par trois fois s'abaisser. C'était le signal d'attaquer la porte de l'église. On ne pouvait, à ce sujet, garder aucun doute, et pourtant il y eut une grave hésitation parmi les fidèles. Ils n'avaient pas cru à la possibilité de la crise dont le signal était le symptôme. Le signal, une fois fait, ils ne croyaient point encore à la nécessité qu'il y avait eu de le faire. Gonzague jouait avec eux, Gonzague voulait river la chaîne qui pendait à leur cou. Cette opinion, qui grandissait pour eux Gonzague à l'heure même de sa chute avouée, fut cause qu'ils se déterminèrent à obéir. — Après tout, dit Navailles, ce n'est qu'un enlèvement. — Et nos chevaux sont à deux pas, ajouta Nocé. — Pour une bagarre, reprit Choisy, on ne perd pas sa qualité. — En avant ! s'écria Taranne ; il faut que monseigneur trouve la besogne faite !

Ce fut alors que dona Cruz sortit par une porte latérale pour aller chercher du secours. Montaubert et Taranne avaient chacun un fort levier de fer. La troupe entière s'élança, Navailles en avant, Oriol derrière. Au premier effort des pincées, la porte pacifique céda. Mais un second rempart était derrière : trois épées nues. En ce moment, un grand fracas se fit du côté de l'hôtel de Gonzague, comme si quelque choc subit eût écrasé la foule massée dans la rue. Il n'y eut qu'un coup d'épée de donné, Navailles blessa Chaverny, qui avait fait imprudemment un pas en avant. Le jeune marquis tomba un genou en terre et la main sur sa poitrine. En le reconnaissant, Navailles recula et jeta son épée. — Eh donc ! fit Cocardasse qui attendait mieux que cela ; sandiéou ! montrez-nous vos flamberges ! On n'eut pas le temps de répondre à cette gasconnade. Des pas précipités retentirent sur le gazon du cimetière. Ce fut un tourbillon qui passa. Un tourbillon ! Le peron balayé resta vide. Peyrolles poussa un cri d'agnie, Montaubert râla, Taranne étendit les bras, lâcha son arme et tomba à la renverse. Il n'y avait pourtant là qu'un homme, tête et bras nus, n'ayant pour arme que son épée. La

voix de cet homme vibra dans le grand silence qui s'était fait. — Que ceux qui ne sont pas complices de l'assassin Philippe de Gonzague se retirent ! dit-elle. Des ombres se perdirent dans la nuit. Nulle réponse n'eut lieu. On entendit seulement le galop de quelques chevaux sonner sur les cailloux qui pavèrent la rue des Deux-Eglises. Lagardère, c'était lui, en franchissant le peron, trouva Chaverny renversé. — Est-il mort ? s'écria-t-il. — Pas, s'il vous plaît, répondit le petit marquis. Tuidieu ! chevalier, j'en avais jamais vu tomber la foudre. J'ai la chair de poule en songeant que, dans cette rue de Madrid... Quel diable d'homme vous faites. Lagardère lui donna l'accolade et serra la main des deux braves. L'instant d'après Aurore était dans ses bras. — A l'autel ! dit Lagardère, tout n'est pas fini. Allumez les torches ! L'heure attendue depuis vingt ans va sonner. Entends-moi, Nevers, et regarde ton vengeur ! En sortant de l'hôtel, Gonzague avait trouvé devant lui cette barrière infranchissable : la foule. Il n'y avait que Lagardère pour percer droit devant soi,

comme un sanglier, au travers de ce fourré humain. Lagardère passa, Gonzague fit un détour. Voilà pourquoi Lagardère, parti le dernier, arriva le premier. Gonzague entra dans la cimetièrre par la brèche. La nuit était si noire, qu'il eut peine à trouver son chemin jusqu'à la chapelle funèbre. Comme il atteignait l'endroit où ses compagnons devaient l'attendre en embuscade, les croisées resplendissantes de l'hôtel attirèrent malgré lui son regard. Il vit la grande salle toujours illuminée, mais vide ; pas une âme sur l'estrade, dont les fauteuils dorés brillaient. Gonzague se dit : — Ils me poursuivent, mais ils n'auront pas le temps ! Quand ses yeux, aveuglés par l'éclat des lumières, revinrent vers cette sorte de taillis qui l'entourait, il crut voir de tous côtés ses compagnons debout. Chaque tronç d'arbre prenait pour lui une forme humaine. — Holà ! Peyrolles, fit-il à voix basse, est-ce donc fini déjà ? Le silence lui répondit. Il donna du pommeau de son épée contre cette forme sombre qu'il avait prise pour le factotum. L'épée rencontra le bois vermoulu d'un cyprès mort. (A suivre.)

COMMUNICATIONS DIVERSES Fanfare du 1^{er} arrondissement. — En vue du concert donné prochain, de 8 h. 1/2 à 10 h. 1/2 du soir, sur la place Sathonay, les membres exécutants sont priés d'être exacts à la répétition de ce soir mardi. Concert-Bal des Tourners-Robinetiers. — La chambre syndicale des tourneurs-robinetiers de Lyon organise pour le 18 septembre prochain, dans la salle des concerts de l'Horloge, un grand concert-bal-tombola au bénéfice de sa caisse de retraites. Le programme sera une vraie surprise et la tombola contiendra des lots nombreux et d'une réelle valeur. Les lots pour la tombola sont reçus tous les samedis, de 8 heures à 10 heures du soir, au siège rue Sala, 42, où on trouvera des cartes à l'avance à 0 fr. 50 et des billets de tombola à 0 fr. 25. Harmonie du V^e arrondissement. — Les musiciens qui désirent se faire inscrire gratuitement peuvent se présenter au siège tous les mardis et vendredis de 8 à 10 heures, rue Bellière, 1. Ce soir, répétition générale en vue du concert du 21 à Aix-les-Bains. Harmonie du Rhône. — Ce soir 9 courant, à 8 heures 3/4, répétition générale, sortie et concert du 21. Prière d'être exact. TRIBUNE OUVRIÈRE Congrès des corporations du bâtiment à Bordeaux. — Les délégués à la Fédération du bâtiment, ainsi que tous les bureaux des syndicats de ces corporations sont convoqués pour mercredi 10 août, à 8 heures du soir, au syndicat des menuisiers, avenue de Saxe, 176. — Très urgent. GRAND BAZAR DE LYON Société anonyme, capital : un million de francs Choix considérable d'Articles pour CADEAUX DE FÊTE Orfèvrerie, Argenterie, Bijouterie, Optique, Cristaux montés, Montres, Pendules, Bronzes, Faïences d'art, Services de table, Services à côté, Services en porcelaine, Maroquinerie, Tabaceries, Étiquettes, Éventails, etc., etc. SÉLECTION CHOIX DE PLANTES ET FLEURS ARTIFICIELLES Les prix sont marqués sur chaque objet ENTRÉE LIBRE Vente absolument au Comptant EAUX MINÉRALES NATURELLES Françaises et Étrangères Entrepôt général : E. MAUGUIN LYON, 5, place des Célestins, 5, LYON (angle de la rue des Archers) Concessionnaire des eaux d'Évian-les-Bains (Source CACHAT), en bonbonnes de 40 et 25 litres. Nouveau Système de dentiers et pièces dentaires, laissant le palais libre et par suite évitant l'inflammation des gencives, (prix très modérés). Eau dentifrice Duchesne, calme les névralgies dentaires. — Prix du flacon, 2, 3 et 4 fr. Poudre Magnésienne Duchesne, à base fortifiante, rend les dents blanches et brillantes, indispensable au monde élégant. Prix de la boîte, 2 et 3 fr. Miel prophylactique Duchesne au tannin et au quinquina, contre les affections de la bouche et des gencives. — Prix 3 et 4 fr. CONSULTATIONS : de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h. chez M. Duchesne, chirurgien-dentiste, rue de l'Hôtel-de-Ville, 105, Lyon. GRAND SALON DE LA BOURSE LYON, 24, rue de la République (en face le Grand-Bazar). — Nouvelle organisation pour la coiffure et la parfumerie pour messieurs. — Maison élégante. — Somptueuse installation. CHASSE ARMES DE TOUS SYSTÈMES DECHANDON, 20, r. d'Algérie ÉCHANGE, RÉPARATIONS, MUNITIONS Spécialité de Cartouches chargées THE DES MANDARINS Qualité Supérieure

ROCAMBOLE

PAR PONSON DU TERRAIL

Cet endroit dangereux est cependant un but de promenade de temps immémorial, et de ce point culminant, bien qu'il ne soit en réalité qu'aux deux tiers de l'élévation de la falaise, on aperçoit le plus splendide panorama de monde.

— C'est un voyageur, en ce cas, un touriste qui aura été séduit par la beauté et la grandiose de ce site sauvage. — Ou peut-être, murmura Hermine, un homme qui souffre et se réfugie dans la grandeur de Dieu...

— Quant à madame de Beupréau, elle avait tressailli sous le poids d'une émotion subite : — Qui sait ? avait-elle pensé tout à coup, si ce n'est point le sir Williams B... ?

— Mais il y avait dans ses mouvements, dans sa marche, dans tout l'ensemble de sa personne, un mélange de tristesse et d'étrangeté qui frappait. Il semblait traîner le fardeau d'une destinée fatale.

— Les deux femmes le virent s'éloigner, mettre le pied à l'étrier et pousser son cheval dans la direction de Saint-Malo. Mais en ce moment aussi un point noir apparut au sommet de la côte; ce point noir grandit et ressembla à un attelage qu'un cheval fougueux eût emporté.

le mors aux dents et il m'entraînait au bord des falaises... Mais au moment où Beupréau achevait, sir Williams, qui baissait modestement les yeux et avait mis pied à terre, sir Williams regarda Hermine, l'envisagea et étouffa un cri.

Par acte sous seings privés enregistré à Lyon, le 4 août 1892, M. Blet, en sa qualité de liquidateur de la société « Marius Blet et Cie », a vendu le fonds de commerce exploité par ladite société, à Lyon, rue Sébastien-Gryphe, 54-56, à une personne désignée dans l'acte.

PERDU Du clos des Lilas à la rue Chevreuil par la route de Vienne, Remontoir argent avec chaîne porte-mine. Rapporteur à M. BONNET, 48, rue Grillet. Récompense.

PAPIERS PEINTS Immenses assortiments nouveaux E. MEYSONNIER, 77, avenue de Saxe (Brotteaux) Envoi d'échantillons. Prix réduits

PERDU Mise en vente de soldes et de coupons à des prix sacrifiés. — Pour ces occasions, il est urgent de fournir des mesures exactes.

"NICE ROSE" CHARMES AND BEAUTY RESTORER Lait américain incomparable Donne au teint un éclat d'ÉTERNELLE JEUNESSE !!

PERDU Vendredi soir, 5 courant, dans le trajet de la rue Jean-de-Tournes à la brasserie Rinck, cours du Midi (aller et retour), un portemonnaie genre algérien. Le rapporter à M. Grassiat, 3, r. Jean-de-Tournes. Bonne récompense.

MONTREUX A VENDRE POUR CAUSE DE DÉPART UNE VILLA ÉLÉGANTE et confortable de 18 chambres, salons et galerie vitrée

ENTREPOT A LYON DES EAUX MINÉRALES De France et de l'étranger COMPAGNIE DE VICHY 16, rue de la République, et 39, quai Perrache

GUÉRISON CERTAINE ET PROMPTE des ÉCARTILLEMENTS de toute nature, récents ou anciens, sans douleur aucun, par l'emploi de SEL et des DRAGÉES végétales antiscorbutiques du Dr EBENHART.

VIENT DE PARAÎTRE Le Guide Européen DES HOTELS ET RESTAURANTS En Cinq Langues FRANÇAIS, ANGLAIS, ESPAGNOL, ITALIEN & ALLEMAND

PREMIÈRE QUALITÉ THÉ des MANDARINS THÉ des MANDARINS DÉPÔTS A LYON :

VERZIER, place Carnot, 10. ROUSSET, r. des Archers, 4. GRANGE, r. Servient, 4. ALLEX, c. de la Liberté, 68. VARLOT, rue Romarin, 3. SALLOT, rue Mollière, 16. DEVAUX, rue Gentil, 12. COLOMB, cours Morand, 22. ESPARVIER, r. St-Jean, 41. Georges MILLE, r. Algérie, 32. BOYREL, pl. St-Vincent, 4.

ON OFFRE Aux personnes atteintes de la maladie de la pierre et de la gravelle, un moyen sûr et prompt de se guérir radicalement sans opération ni régime.

SERVICE D'ÉTÉ VIENT DE PARAÎTRE SERVICE D'ÉTÉ L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux

L'EXPOSITION DE LYON PAR UN DÉSINTÉRÉSSÉ EN VENTE : Chez tous les libraires et dans les kiosques. --- VENTE EN GROS : chez M. Melin, 7, rue Quatre-Chapeaux

BOURSE DE LYON Du 8 Août 1892 FONDS D'ÉTAT 1/2 Français 99 31 Crédit Lyonnais 798 75

BOURSE DE PARIS Du 8 Août 1892 DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE AS COURS DE CLÔTURE HAUSSE BAISSA

APRÈS BOURSE Du 8 Août 5 0/0 français 99 50 Douanes 470 87

CONDITION DES SOIES DE LYON Du 8 Août 1892 NOMBRE SORTES France Espagne Pérou

Eviter les contrefaçons CHOCOLAT MENIER Exiger le véritable nom V. VERMOREL Constructeur à Villefranche

PLANTES D'APPARTEMENTS Le Régénérateur des Plantes, engrais chimique concentré pour l'alimentation des plantes à fleurs et feuillage ornemental.